



COMMUNE DE MAULDE  
Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton de Saint Amand Les Eaux

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**OBJET : -Réglementation de la circulation lors de la brocante du samedi 06 Septembre 2025  
organisée par l'association l'EIMME  
-Interdiction de circulation**

Monsieur le Maire de Maulde,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande formulée par Mme Emilie LEHEMBRE, Présidente de l'association « EIMME », qui souhaite organiser une brocante le samedi 06 septembre 2025 de 14h à 20h,  
Considérant que la sécurité des piétons exige d'interdire la circulation pendant la durée de la brocante et que le stationnement s'avèrerait gênant,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits dans les rues Basse Fosse, du Bois et Mortier (riverains y compris)  
La cour de la Mairie restera libre pour les riverains souhaitant stationner.

**Article 2 :** Les brocanteurs pourront s'installer dès 13h00 et devront avoir quitté les lieux à 21h00 maximum. La route sera alors fermée à la circulation, sauf si autorisation fournie aux riverains par l'organisateur.

**Article 3 :** Deux sas de sécurité espacés de 40 mètres par des barrières seront mis en place aux extrémités de la rue Basse Fosse et rue du Mortier.  
Deux agents de sécurité resteront de 13h00 à 20h00 aux deux sas.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Commandante de Brigade de la Gendarmerie de Lecelles,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de St Amand les Eaux,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mortagne du Nord,
- Messieurs les Maires des communes de Mortagne du Nord, Thun Saint Amand
- Madame LEHEMBRE Emilie, Présidente de l'association EIMME,
- Un affichage sera effectué en Mairie

Maulde le 30 juillet 2025  
Par délégation du Maire  
Florian FINET  
1<sup>er</sup> Adjoint

